

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour de juillet 2006 à 20h00** à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

06-07-153

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 5 juin 2006 et du 14 juin 2006.

ADOPTÉE

06-07-154

Mandat pour développement d'une image corporative

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de refaire l'image de la Ville afin de mieux se positionner sur le plan régional;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de confier le mandat pour l'élaboration d'une image corporative, logo et slogan, ainsi que pour le lancement à l'automne à Absolu Communication marketing.

ADOPTÉE

06-07-155

Maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseiller Serge Bizier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

06-07-156

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 6 juin 2006 - no 6CH000870	1 365.66 \$
- En date du 8 juin 2006 - nos 6CH000871 à 6CH000874	1 655.14 \$
- En date du 9 juin 2006 - nos 6CH000875 à 6CH000882	15 069.90 \$
- En date du 13 juin 2006 - no 6CH000883	2 945.00 \$
- En date du 14 juin 2006 - nos 6CH000884 à 6CH000886	2 409.58 \$
- En date du 15 juin 2006 - no 6CH000887	79.94 \$
- En date du 16 juin 2006 - no 6CH000888	1 810.15 \$
- En date du 19 juin 2006 - nos 6CH000889 à 6CH000891	11 997.05 \$
- En date du 20 juin 2006 - no 6CH000892	233.97 \$
- En date du 22 juin 2006 - no 6CH000893 à 6CH000897	16 515.51 \$
- dépôts salaires des périodes 200623 à 200626 - temps supplémentaire des périodes 200623 à 200626	

ADOPTÉE

06-07-157

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 4 juillet 2006 - nos 6CH000898 à 6CH001024	204 553.39 \$
--	---------------

Fonds immobilisation :

- En date du 4 juillet 2006 - nos 6CH200009	96 836.02 \$
--	--------------

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville - Balle molle mineure et La Fréquence.

06-07-158

Financement permanent d'un règlement d'emprunt – Adjudication de contrats

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de *Financière Banque Nationale* pour son emprunt de 142 100 \$ par **billets** en vertu du règlement numéro 2000-10, au prix de 98.29 échéant en série 5 ans comme suit :

25 700 \$	4.25 %	10-07-2007
27 000 \$	4.35 %	10-07-2008
28 400 \$	4.50 %	10-07-2009
29 700 \$	4.55 %	10-07-2010
31 300 \$	4.75 %	10-07-2011

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

06-07-159

Modification du règlement no 2000-10 concerné par le financement permanent

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 142 100 \$ en vertu du règlement d'emprunt no 2000-10;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligation;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 10 juillet 2006;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	25 700 \$
2.	27 000 \$
3.	28 400 \$
4.	29 700 \$
5.	31 300 \$
	final

ADOPTÉE

06-07-160

Migration du logiciel de paie et ressources humaines

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir la proposition de Bell Solutions d'affaires pour la migration du logiciel de paie et ressources humaines, comprenant l'achat du logiciel, les licences, la maintenance annuelle, l'installation, la configuration, la mise en opération et la formation le tout pour un coût maximal de 18 776.00 \$ avant taxes;

QUE l'acquisition et l'installation s'effectuent au début de l'année 2007 et que la formation ait lieu en avril 2007;

QUE cette dépense fasse partie de celles de l'exercice financier 2007.

ADOPTÉE

06-07-161

Acquisition d'un nouveau serveur et transfert des applications

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de retenir la proposition de Bell Solutions d'affaires pour l'acquisition d'un serveur Windows et tout le matériel requis ainsi que pour le transfert des applications en utilisation en langage de programmation Oracle et les licences afférentes le tout pour un coût maximal de 14 852.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

06-07-162

Congrès de l'ATPIQ

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Monsieur Christian Chartier, préventionniste, à assister au 41^{ème} Colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec qui aura lieu à Ville de Saguenay les 21 et 22 septembre 2006.

QUE la trésorière soit autorisé à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

06-07-163

Engagement d'animatrices de Terrains de jeux

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser l'engagement des animatrices suivantes pour les terrains de jeux et le camp de jour de l'été 2006 :

- Roxanne Gingras, service de garde (taux 8.00\$/heure) en remplacement de Alexandré Guérard
- Karine Grenier, monitrice (taux 8.00\$/heure) Programme Desjardins Jeunes au travail
- Stéphanie Bergeron, monitrice (taux 8.00\$/heure) Programme Desjardins Jeunes au travail.

ADOPTÉE

06-07-164

Nomination des membres au Comité de Santé et Sécurité pour l'année 2006-2007

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer les membres suivant au Comité de Santé et Sécurité pour l'année 2006-2007 :

- Pauline Dubois (secteur administratif)
- Gaston Lavigne (secteur voirie)
- Jocelyn Sévigny (secteur loisir)
- Christian Chartier (secteur incendie)
- Jean-Marc Bédard

ADOPTÉE

06-07-165

Demande de prêt de locaux – La Soupape

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt gratuit des locaux situés au 101, rue Demers à l'organisation La Soupape de l'Érable pour offrir des activités de soutien aux familles mono-parentales sur le territoire de la Ville de Princeville.

Début des activités : septembre 2006 de 8 h à 12 h tous les 2 semaines
Fin des activités : décembre 2006.

ADOPTÉE

06-07-166

Demande pour installer une barrière dans le chemin du petit rang 9

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est propriétaire d'une emprise de terrain situé dans la section du rang petit 9 Ouest de Princeville ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire permettre aux propriétaires situés sur le territoire de la Ville de Princeville de limiter l'accès aux propriétaires ayant un terrain dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseillère Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise les propriétaires de terrains situés en bordure du chemin du rang petit 9 Ouest, aux limites des municipalités de St-Rosaire et de Princeville d'y installer une clôture limitant l'accès seulement aux propriétaires des lots situés dans ce secteur sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-167

Travaux du 11^e rang Centre – Membrane géotextile

ATTENDU l'offre de services déposée par la compagnie Soleno textiles pour la fourniture d'une membrane géotextile pour recouvrir la chaussée du chemin du 11^e rang Centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'attribuer le contrat de la fourniture d'une membrane géotextile à la compagnie

Soleno textiles au montant de 14 211,94 \$ taxes en sus, pour le recouvrement d'une partie du 11^e rang Centre de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-168

Travaux du 11^e rang Centre – Soumissions pour pierre

ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture de pierre concassée pour le recouvrement du chemin du 11^e rang Centre;

ATTENDU QUE la plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'accorder le contrat de la fourniture de gravier concassée de classe « A » à la compagnie Jean-Claude Lizotte inc. au montant de 11,96 \$ / t.m. pour effectuer le recouvrement d'une partie du 11^e rang Centre de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-169

Travaux du 11^e rang Centre – Soumissions pour traitement de surface double

ATTENDU les soumissions reçues pour effectuer le pavage du chemin du 11^e rang Centre selon un procédé en traitement de surface double;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'attribuer le contrat de traitement de surface double à la compagnie Franroc (Division Sintra inc.) au prix unitaire de 4.85 \$ le mètre carré pour un montant global approximatif de 36 496,25 \$ taxes incluses pour le pavage du 11^e rang Centre de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-170

Installation de lumières de rue – Demers Est

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation de deux (2) lumières de rue sur la rue Demers Est, près de l'entrée du stationnement d'Olymel, le tout tel que présenté par le Directeur des Travaux publics sur un croquis des lieux.

ADOPTÉE

Soumissions pour camionnette – Préventionniste – à l'étude.

06-07-171

Journée Normand Maurice

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s'impliquer dans l'organisation d'une journée pour la cueillette des résidus dangereux sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte les modalités d'entente à intervenir avec Peintures Récupérées du Québec pour permettre la collecte des résidus dangereux sur le territoire de la Ville de Princeville lors de la Journée « Normand Maurice » qui aura lieu le 14 octobre 2006 sur l'ensemble des principales villes des Bois-Francs.

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant forfaitaire de 1 000 \$ à l'organisation de la journée Normand Maurice pour publiciser la journée et pour les modalités d'organisation de la journée.

ADOPTÉE

Office municipal d'Habitation – Approbation du budget par la Société d'Habitation du Québec – Dépôt.

06-07-172

Demande d'aide financière – Moisson Mauricie

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 400 \$ à Moisson Mauricie, pour supporter l'organisme.

ADOPTÉE

06-07-173

Demande d'aide financière – Journée Bouger en famille

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 150 \$ pour la Journée Bouger en famille.

06-07-174

Subvention à la Maison des Jeunes La Fréquence

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil autorise une subvention 10 000 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes de Princeville « La Fréquence inc. » pour ses activités 2006.

ADOPTÉE

06-07-175

Contrat de courtage – Remax Bois-Francis

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de mandater pour une durée d'un an le courtier immobilier Re/Max Bois-Francis inc. pour la vente des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Princeville;

QUE l'agent identifié par cette compagnie en soit un qui possède des propriétés sur le territoire de la Ville de Princeville;

QU' une clause soit ajoutée à la promesse d'achat à l'effet que l'acheteur doit notariar l'acte d'achat et commencer à construire dans les six (6) mois de la signature.

ADOPTÉE

06-07-176

Dérogação mineure – Monsieur Christian Turmel et Madame Michelle Lee Thomas

ATTENDU QUE cette résidence est située en zone agricole et qu'il n'y a pas de voisin immédiat ;

ATTENDU QUE l'agrandissement demandé sera très utile aux occupants de cette résidence ;

ATTENDU QUE cet agrandissement est réalisé en façade, un croquis du projet doit être fourni avant d'émettre le permis ainsi que fournir des photos des matériaux (vitrines) si ces matériaux sont usagés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Turmel et Madame Thomas afin de permettre l'agrandissement de la résidence en façade avec une marge avant de 7,86 mètres au lieu de 10,45 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,59 mètres pour la marge avant p/r à la marge avant existante qui bénéficie des droits acquis.

ADOPTÉE

06-07-177

Entente de service avec CSBF – Utilisation de certains immeubles et équipements

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser Claude Fortier, régisseur au loisir aux sports et à la culture à signer l'entente de service avec le conseil d'établissement de l'École Sacré-Cœur de la Commission scolaire des Bois-Francs pour l'utilisation de certains immeubles et équipements.

ADOPTÉE

06-07-178

Caution et subvention au Festival du Cheval

ATTENDU QUE le Festival du Cheval a présenté un résultat déficitaire de leur édition 2006;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère important pour l'économie locale et pour la renommée de Princeville que le festival puisse être présenté dans les années futures;

ATTENDU QUE des mesures de contrôle des dépenses devront être mises en place;

ATTENDU le pouvoir habilitant donné par l'article 28, alinéa 3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

- 1° d'accorder une aide financière de 20 000 \$ de la façon suivante:
 - 11 000 \$ en aide supplémentaire pour l'exercice financier 2006;
 - 9 000 \$ pour l'exercice 2007 à être versé immédiatement;
- 2° de se rendre caution d'un prêt de 49 000 \$ à être contracté par le Festival du Cheval auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable;

Que le Festival présente à la Ville son conseil d'administration, pour son édition 2007, avant le 30 septembre 2006;

Que le Festival fournisse à la Ville, au plus tard 60 jours avant la tenue de l'événement le budget de fonctionnement ainsi que la liste préliminaire des activités;

Que le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à la Caisse Desjardins de l'Érable.

ADOPTÉE

06-07-179

Projet de terrain de sports intégrés – Mandat et autorisation de paiement

ATTENDU QU'un mandat a été donné à Mario Bessette Aménagiste pour réaliser un concept d'un terrain de sports intégrés et une estimation des coûts;

ATTENDU QUE ce plan sera soumis à une assemblée d'information et consultation pour la population cet automne;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de confirmer le mandat donné à Mario Bessette Aménagiste pour la réalisation d'un concept d'un terrain de sports intégrés et d'autoriser le paiement de la 1^{ère} facturation représentant 70% des honoraires soit un montant de 5 904,61 \$ avant taxes;

QUE la seconde facturation (30%) ne se fera que lorsque le consultant fasse la mise en phase du plan d'aménagement de même que la ventilation des estimés par phase.

ADOPTÉE

06-07-180

Subvention à la balle-molle mineure

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 2 000 \$ à l'organisme de la balle-molle mineure de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-181

Ville de Victoriaville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de déléguer un quatuor de la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Ville de Victoriaville qui se tiendra le 26 août 2006 au coût de 340 \$.

ADOPTÉE

Comité de loisirs en déficience intellectuelle de l'Érable – non classée.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-07-182

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire